CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Pour la feuille ... DIX PIASTRES par an payable six mois d'avance. On ne s'abonne pour moins d'un an.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement ... l'année d'avance.

... abonnement pour la campagne ne sera ... que les arrérages ne soient payés ... que celui qui voudra ... faire connaître son intention par écrit, huit jours avant l'expiration de ...

Avis ... publiés dans une seule langue ... PIASTRES pour dix lignes ou moins ...

Avis qui sont publiés par intervalles ... prix que la première insertion ... chaque langue et par chaque ...

... dont le nombre d'insertions ne sera pas ... publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux ... qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année pour la ... des avis ... à des prix raisonnables.

Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement la gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de vendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nlle-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capt. Chs Wadsworth.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hurrin.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. Joseph Cossac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour les heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Les bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 7½ heures du matin et de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans,	Du Bayou Sara.
Les Mardis.	Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs. De Bland, ayant de superbes emménagements pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
GRAY, DURRIVE & Co. ou
L. LASTRAPES & DESMARE.
N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 août

AVIS.
LE paquebot du lac Alert, capitaine Chl. Walker, partira du Rail-Road, tous les Mercredi et Samedi immédiatement après l'arrivée des chars de six heures de l'après midi, pour la Baie St Louis, Passe Christiane, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula.
15 août TOURNE & BECKWITH, Agents.

Le bateau à vapeur Columbia, capitaine Thos. Coffin, fera ses trajets régulièrement ... Bayou Sara, ... le 10 du courant. Pour fret ou passage s'adresser à bord ... [illegible]

[illegible] ... P. D. ..., capitaine ..., partira de St. Martin ... les jeudis à 7 heures du matin ... GRAY, D... [illegible]

Voyage de Plaisir le Dimanche.
Le bateau à vapeur neuf Mobile, ... tous les dimanches à Madisonville, ... Mandeville. Il partira du railroad après l'arrivée du char de 9 heures et partira de Madisonville à 4 heures de l'après midi.
Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
5 août 28 & 29 Nll. Levée.

Pour la Mobile—Le bateau à vapeur Mobile, capt. Mark, partira pour la Mobile tous les samedis après l'arrivée du char de midi et demi, quittant la Mobile tous les vendredis à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
5 août Nlle. Levée, 28 et 29.

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swift, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanches et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à
(31 juin) JOHN KILSHAW. JR.

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après-midi. A son retour il partira de Pascagoula les lundis et samedis, afin que les passagers débarquent le ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

POUR BOSTON—Le bon brick HARRIET, du port de 250 tonneaux, ayant deux tiers de son chargement engagé, partira sans délai. Pour balance de frêt, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Julie, faubourg St Marie, ou à
HARROD & QUARLES,
13 août rue de la Douane no 24.

POUR MOBILE—La jolie goëlette CORA, doublée et chevillée en cuivre, ayant une partie de son chargement engagée, partira incessament. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, au capt. Rosch, en face la rue St. Louis, ou à
JOHN CROSBY,
15 août No 36 rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Pour remplacer le Chester, le paquebot régulier A 1 barque HERCULES, ayant partie de son chargement engagée partira incessament. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord en face de l'hôtel de la Monnaie, ou à JAMES REED & Co.
15 août no 35 rue Royale

POUR NEW YORK—Le brick CAMILLA, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
13 août R. GRONING & Co.

POUR BOSTON—Le brick Frances Ellen, capt. Burton, du port d'environ 2,200 barils, sera prêt à recevoir du frêt dans deux ou trois jours. S'adresser à bord, un peu au dessus du marché à la viande, ou à
HARROD & QUARLES,
9 juil no. 21 rue Douane.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL. ... FERGUS, ... [illegible]
... WILLIAM VAUGH... [illegible]

[illegible]

POUR MATAMORAS.—La belle goëlette HALCYON, capitaine Dickerson, ayant la plus grande partie de son chargement ... Pour frêt de 200 barils ou ... s'adresser à ... rue St Louis ou à
M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Pour la Baie de Matagorda.—Le paquebot régulier—La goëlette fine voilière doublée et chevillée en cuivre Wm. Frances, capitaine Watts, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
13 août W. BRYAN, 30, Vieille Levée.

Pour la Vera Cruz—La belle goëlette américaine, doublée en cuivre WATERWITCH, sera prête à prendre son chargement pour le port ci-dessus, dans 12 ou 15 jours de cette date. Pour fret ou passage, s'adresser à
3 août—5 JOHN A. MERLE & Co.

GRAISSE—298 barillets graisse, à vendre par
12 août G DORSEY, no 44 Nlle Levée

INFIRMERIE FRANKLIN.
CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisse de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec les soins possibles.
Les dames et messieurs peuvent occuper des appartements séparés à l'infirmerie, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.
Le docteur Luzenberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 23 nov—

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le bon brick paquebot Thomas Gomer, Capt. Watson, partira pour le port ci-dessus sous peu. Pour fret de 300 barriques ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capt. à bord ou à
5 août R. GRONING & Co.

POUR [illegible]—Le beau brick paquebot SAR... partira incessamment ... adresser au capt. Far... à bord ou à
R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le brick CAROLINE, capt. Duque, ayant la moitié de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour les passagers. S'adresser à bord ou à
27 juil A FRATS & fils.

A FRETER—Un navire tout neuf, du port de 1100 balles, maintenant de l'autre bord du fleuve; il est en état complet pour faire un voyage et il prendra son fret à aucune place de la Levée que l'on désirera. S'adresser à
27 juil HARROD & QUARLES.

A Fréter ou à Louer—Le navire doublé et chevillé en cuivre ELEANOR, capitaine J Dorry, du port de 306 tonneaux. S'adresser à bord ou au no. 84, rue du Canal. 6 août—3

VINS—200 paniers champagne; 100 caisses chamberlin; 50 do romanée; 50 do de bourgogne, 150 de marguerite; vieux sherry en quarts et en demi pipes; à vendre par
JULES LE BLANC & CO.
27 juil no. 103 rue Royale.

A LOUER (jusqu'au 1er. novembre) Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartements et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.
Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasines. 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai ANDREWS & BROTHERS. 19 Chartres.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle—S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin.
S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK,
26 mai 105 rue de Chartres

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartements et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. 13 juin—

AVIS—Monsieur L. H. Newton acquéreur de l'esclave Henriette appartenant à la succession de M Bosque, et vendue par M. Barnett, Sr. le 6 avril dernier est prié de passer au bureau de Carlisle Pollock, not. pub. à déduire dans les dix jours du présent afin de remplir les conditions de la vente, autrement ladite esclave sera vendue de nouveau à sa folle enchère.
12 août

5 BALLES mousseline unie et brodée pour meubles, magnifiques piqués. Percales, Jaconnas et 13 douzaines paires de bas, le tout de fabrique anglaise, ayant droit au drawback, en débarquement du navire Critérion, venu du Hâvre, et à vendre par
12 août—6 J. VATINEL,
rue du Camp no 36, maison Cazeau & Bijotat.

$200 DE RECOMPENSE—Le magasin des soussignés ayant été enfoncé la nuit dernière, des pièces de toile, de l'argent ainsi que d'autres objets leur ayant été volés, la récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des voleurs et le recouvrement des marchandises.
ALLAIN & DUPLESSIS,
10 août-6 17, rue Royale.

RECU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné:
200 caisses eau de fleur d'orange grand modèle.
200 do vin vieux de Tavel.
106 do Champagne 1ère qualité,
100 do liqueurs superfines assorties,
5 do ... d'absynthe,
Et un grand assortiment de liqueurs en barriques et en ...
[illegible]
12 août [illegible]

LE soussigné offre ... du navire William ...
662 caisses St. ...
300 do do ...
182 do do Margaux
253 do do Lafitte
400 do do Chateau Margaux
20 do do ...
40 ...
20 do do vieux ...
30 demi-barriques ... Haut Barsac
25 do do ...
25 do do ... Graves,
10 tierçons eau de vie cognac, 4e. preuve, marque A. Dussaut, jr.
5 demi-pipes eau de vie cognac fine champagne
5 quart de pipes eau de vie do do
12 demi-pipes eau de vie cognac fine champagne, marque Maglory,
500 paniers anisette surfine,
10 caisses extrait d'absynthe,
10 do crême de noyau,
20 caisses eau de vie de Dantzick
50 do liqueurs superfines
6 caisses marasquin
5 caisses bouteilles blanches.
4 caisses modes de Paris et élégans chapeaux pour dames, DUSSAUT, fils aîné
12 août rue Toulouse. no 9.

75 BARRIQUES Eau de vie 1ère. preuve, 40 do Genièvre, 25 do huile de baleine, raffinée; 100 caisses blanc de baleine, en débarquement et à vendre par VILLATTE et TOLLEDANO,
5 aout Vielle Levée No 56.

AVIS—Le bateau à vapeur Merchant capitaine Baker, sera détenu pour réparation, jusqu'à samedi prochain 6 courant, et il partira ce jour, pour la Mobile, Pensacola et les autres ports intermédiaires, après l'arrivée des chars de 7 heures du matin. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
5 août JOHN KILSHAW Jnr.

EN débarquement du brick Criterion du Havre, 1300 chaudières françaises assorties, de 1 à 60 points. J. LABADIE.
5 aout rue de la Levée.

EN débarquement du navire Ohio de Philadelphie: poile pour renduire, verres à vitres assortis, de 8 ⋈ 10 à 12 ⋈ 14; chevalets pour scier le bois, cadres pour scie, rotissoirs en fer-blanc, sucriers en ferblanc verni, grecques, fromagères huiliers, écumoirs, &c, &c. J. LABADIE,
5 août rue de la Levée No. 59

ON DEMANDE des actions de la Banque des Citoyens. ED. GOTTSCHALK,
5 aout Courtier

CHARLES H. GRANT & Co.
No. 46, rue de Chartres.
TIENNENT constamment un assortiment considérable de
MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES.
Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de maïs, etc.

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c.; remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art. et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plaire à tous.
Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane. (3 août—6m)

DEMANDE DE NEGRES.
POUR chaque nègre esclave, robuste et fort, qui sera envoyé aux travaux de voirie de la première municipalité, il sera payé $30 par mois.
S'adresser au magasin de la ville, à 5 heures du matin ou à 2 heures de l'après midi. 15 juil

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celle de Briggs, Lacoste & Co.
L F HERMANN,
CHS F. BRIGGS,
2 juil CHS. A LACOSTE.

Manufacture de Clous de Phénix et Cumberland, Pennsylvanie.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et ... qu'ils ont établi ... à la Nouvelle Orléans, ... no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition ... avec la plus grande ponctualité.
Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures, connues dans le monde commercial ... de Phénix, et ... Les barils et barillets ... sont marqués Phenix ... ceux qui sont marqués Cumberland ... Edge grips.
Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m No. 208, Market st. Philadelphie.

CHEVAL EPAVE—A été, amené chez le syndic de la deuxième section de la paroisse St. Bernard, un cheval bai brun, ayant l'œil droit borgne, un étampe avec les lettres Z S, et une raie blanche sur le front, qui tombe jusqu'au museau.
Si ledit cheval n'est pas réclamé avant le 27 du mois d'août, il sera vendu à l'encan, à 10 heures du matin de même jour, par le soussigné, syndic de la 2e. section de la paroisse St. Bernard.
12 août—2 en 10j JOSEPH SOLIS, syndic.

TRAITES sur Londres, New York & Louisville à vendre par
29 juin MARTINEAU, CRUGER & Co.

MIEL—50 barils miel supérieur de Cube, à vendre par (4 juil) R GRONING & Co.

Ventes par le Register des Testamens.

SUCCESSION de Warbeck—Vente par le register des testamens—Vendredi, neuvième jour de septembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 2 août 1836, j'exposerai en vente publique, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Isaac Warbeck, les propriétés foncières ci après décrite savoir: Neuf lots de terre situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, de cet état, dans l'îlet A, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, treize, vingt huit, vingt neuf et trente.
Et deux lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet numéro quatre vingt dix sept, mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue des Magistrats sur cent soixante de profondeur.
Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant William Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 août

Succession de McGee.
COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens.—Mardi, le vingt-troisième jour d'Août 1836, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 14 Juillet 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Hugh McGee, et aussi pour compte de John Amas, qui est co-propriétaire pour une moitié indivise, la propriété ci-après décrite, savoir:
UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Ste-Marie de cette ville, désigné sous le No. 100 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à la page 316 du Régistre No. 3 de l'année 1829 de G. R. Stringer, ci-devant notaire public; le dit lot mesure quarante pieds de face à la rue Julie, sur cent-quatre-vingt pieds de profondeur, et situé entre les rues Baronne et Carondelet: ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions de la vente.—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS,
23 juillet Register des Testaments.

SUCCESSION de Théard.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testaments.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 Juillet 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, lundi, le vingt-deuxième jour d'Août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu René Nicolas Théard, la propriété ci-après décrite, savoir:
UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Marigny, étant une partie du lot No. 203 de l'îlet No. 32, et ayant (mesure française) trente pieds de face à la rue Bagatelle, entre les rues Morales et Urquhart, sur cent-vingt pieds de profondeur; ensemble les bâtisses qui sont dessus.
Conditions de la vente.—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les dits billets devant porter intérêt au taux de dix pour cent, s'ils n'étaient pas payés à leur échéance, sans pour cela donner à l'acquéreur ou aux acquéreurs le droit de retarder le paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 juillet

SUCCESSION Delpech alias Lavergne.—Vente par le Register des Testaments.—Vendredi, le dix-neuvième jour d'Août 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Antoine Delpech alias Lavergne, les esclaves, savoir:
LUNDY, négresse, âgée d'environ quarante ans, ivrognesse et marronneuse.
PHEBE, négresse, âgée d'environ trente-six ans, un peu cuisinière.
Conditions.—Moitié comptant, et la balance à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Register des Testaments.
N. B. Les actes pardevant Carlile Pollock, aux frais des acquéreurs. 16 juil

SUCCESSION de feu COUSSOT—Vente par le Régister des Testaments. Samedi le vingt septième jour d'août, 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feue Françoise Jacob Being, veuve en première noce de Jean Faisand Legros, et en seconde noce de Charles Coussot, l'esclave suivant:
Ursule, une mulatresse esclave âgée d'environ vingt huit ans, blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière.
Conditions de la vente.—Six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant H ...aux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

SUCCESSION de Ballesta.—Vente par le Register des Testaments.—Samedi, le 3e jour de Septembre 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la folle enchère de Jean Pujol ... en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du ... juillet dernier ... j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Francisco Ballesta, les esclaves suivans, savoir:
1o. Hannah, négresse âgée d'environ quarante cinq ans, bon sujet, avec son enfant Joséphine de deux ans.
2. Magdelaine dite Suckey, de vingt six ans et ses deux enfans, Irène de quatre ans et Jeanne de dix mois.
3o. Rosalie, fille de Hannah, âgée de seize ans.
4o. Marguerite, fille de Hannah, de quatorze ans.
Conditions: Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 août

SUCCESSION de Mitchell—Vente par le régister des testamens—Mardi, le vingt-troisième jour d'août, 1836, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, il sera vendu au cidevant domicile de feu Peter Mitchell, au faubourg Ste. Marie, encoignure des rues du Cirque et Perdido, les effets mobiliers dépendant de la succession.
Conditions de la vente, comptant.
8 août W.F.C DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION de Houssart—Vente par le régister des testamens—Samedi, le vingtième jour d'août, 1836, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu au ci-devant domicile de feue Félicité Houssart, f. c. l. rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, les effets mobiliers dépendant de la succession de la défunte. Conditions de la vente, comptant.
8 août W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

SUCCESSION de Warbeck—Vente par le régister des testamens—Lundi, le 22ème jour d'août, mil huit cent trente six, à quatre heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu au bureau du régister des testamens, à l'encoignure des rues Ste. Anne et Condé, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Isaac Warbeck. Conditions, comptant.
10 août W. F C DUPLESSIS, rég. des test.

SUCCESSION de Backus.—Vente par le register des testamens—Mercredi, le 24e. jour d'août, 1836, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans, à 4 heures de l'après midi, sera vendu derrière le bureau du register des testamens, encoignure des rues Ste-Anne et Condé, le mobilier, appartenant à la succession de feu M. M. Backus, consistant, des hardes, d'une montre, d'une valise, &c.
Conditions, comptant.
W F C DUPLESSIS,
17 août rég. des test.

SUCCESSION de Pierce, h. c. l.—Vente par le Register des Testamens—Mardi, le 30e. jour d'août, 1836, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, à dix heures du matin, sera vendu à l'encan public, dans la rue Bourgogne, n. 377, entre les rues Hôpital et Quartier, le mobilier et un cheval, appartenant à la succession de feu George Pierce, h. c. l.
Conditions de la vente, comptant.
W F.C DUPLESSIS,
17 août reg. des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Desonge.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de feu Jean Baptiste Desonge ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et ledit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.
17 août W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Henry Grandmont a présenté une pétition à la cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Walsh, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
17 août W F C DUPLESSIS, rég. des test.

TABAC de la Havane—20 balles tabac Vuelta de Abajo—à vendre par MATEO FIOL,
5 août—6 rue Bienville, No. 83

TRAITES sur la Havane, à vendre par MATEO FIOL,
6 août—6 rue Bienville No. 83.

A VENDRE.—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.
8 juil BERNARD MARIGNY.

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands îlets, propres à faire des jardins, s'adresser à
12 juil B MARIGNY

AVIS—MM. Millaudon et Kohn sont requis par le syndic soussigné et en vertu des articles 1er, 2d, et 3e. des réglemens de la paroisse de Jefferson, d'avoir à réparer leurs chemins, ponts et levées en face de cette partie d'habitation Bouligny qui se trouve au-dessous et qui touche au faubourg Bouligny, dans les dix jours qui suivront la date du présent ordre, ou bien les susdits travaux seront annoncés et criés aux frais des propriétaires.
Paroisse de Jefferson le 15 août 1836.
17 août R. BEAUVAIS, syndic.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

Conseil de la Première Municipalité.
Séance du 11 Juillet 1836.

Attendu que diverses personnes blanches et de couleur sont dans l'habitude constante, de se baigner dans le canal Carondelet et dans le bayou St Jean, contrairement à toute décence;

Et attendu que des plaintes générales et fondées, ont été adressées chaque jour aux autorités de la 1re municipalité sur de tels abus, par suite desquels les citoyens se trouvent privés d'une promenade agréable, par la crainte d'exposer leurs familles au spectacle d'une nudité indécente et immoralité.

Il est résolu, qu'à dater de la promulgation de la présente ordonnance, il ne sera permis à aucune personne blanche, soit de couleur, soit libre ou esclave, de se baigner pendant le jour dans aucune partie de la première municipalité, soit dans le fleuve Mississipi, le bassin ou canal Carondelet, le bayou St Jean, ou dans tout autre canal ou bayou dans la première municipalité, en vue du chemin public, sous peine, pour la première contravention, d'une amende de cinq piastres, si le délinquant est une personne libre, et si c'est un esclave de dix coups de fouet, à moins que le maître de l'esclave ne préfère payer la dite amende. La peine ci-dessus prescrite sera doublée en cas de récidive. Une moitié de l'amende sera au profit du dénonciateur, sur conviction du fait par devant le Recorder de la première Municipalité, ou tout autre tribunal compétent. Le maire est autorisé, s'il le juge nécessaire, à mettre en vigueur la résolution qui précède, en stationnant des gardes sur divers points; et il chargera les commissaires de police, sous peine d'être destitués, de veiller strictement à ce que tous délinquants soient traduits par devant le Recorder ou tout autre tribunal compétent.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 21 juillet 1836.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jr. Secrétaire.

Séance du 29 Juillet 1836.

Attendu que la recherche des titres de propriétés par le voyer de la ville, afin de déterminer la proportion due par les propriétaires pour le pavage déjà exécuté, entraîne à de grands retards dans le recouvrement des sommes arriérées, et attendu la nécessité d'en accélérer la rentrée;

Résolu que le voyer soit autorisé à faire exécuter le mesurage des rues pavées, et de désigner la proportion de chaque propriétaire aussi correctement que faire se pourra; et lorsque les titres ne seront pas présentés sur les lieux à la personne chargée d'effectuer ce mesurage, il s'enquerra des noms des propriétaires et établira leur proportion par approximation.

Résolu qu'au fur et à mesure qu'un tableau des mesures aura été préparé pour chacun des districts de la première Municipalité, il restera déposé au bureau du contrôleur de la caisse d'amortissement générale, et il sera donné avis dans la gazette officielle de la première Municipalité que les objections au dit tableau, s'il en existe, devront être faites à ce bureau dans les dix jours qui suivront la publication de l'avis.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 1er Août 1836.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
12 août—10 THEARD, Jr. Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la première Municipalité.
Séance du Vendredi 29 juillet 1836.

Sect. 1re. Résolu que le maire est et demeure autorisé à recevoir des propositions pour réparer et entretenir en bon état, toutes les rues pavées et les banquettes de la 1re municipalité, pendant l'espace d'une année, sous les clauses et conditions suivantes; savoir:

1o. L'entrepreneur repavera et entretiendra constamment en bon état toutes les rues, intersections des rues et banquettes de la 1re municipalité, sous la surveillance de l'ingénieur civil.

2o. Le dit entrepreneur posera et entretiendra en bon état les passages aux intersections des rue, ou traverses, lesquels devront être faits en pierres plates et le dit entrepreneur sera également confectionner des matériaux, les traverses au milieu de chaque îlet, sous la surveillance du dit ingénieur civil.

3o. Le dit contractant devra se transporter constamment dans toutes les parties de la 1re municipalité, à l'effet de repaver et entretenir, ainsi qu'il est dit ci-dessus, et de réparer tous dégâts et inégalités survenus dans les rues pavées, les intersections des rues, les traverses et banquettes, toutes fois et quand qu'il en sera requis par l'ingénieur civil, sous peine d'une amende de cinq piastres pour le premier jour et de dix piastres par chaque jour suivant qu'il négligera ou refusera de remplir le dit devoir, lesquelles amendes devront être recouvrées selon les formes usuelles.

4o. La 1re municipalité fournira tous les matériaux nécessaires; les vieux matériaux seront déposés par le dit entrepreneur en tel ou tels endroits qui lui seront désignés par l'ingénieur civil pour l'usage de la 1re municipalité.

5o. Le dit contractant fournira un cautionnement de la somme de quatre mille piastres pour répondre de la fidèle exécution de son contrat.

6o. Le dit entrepreneur sera payé chaque mois, sur la présentation du certificat de l'ingénieur civil, et le trésorier de la 1re municipalité est et demeure autorisé à payer son bordereau.

Sect. 2me. Il est de plus résolu que le maire fera publier les conditions énoncées ci-dessus dans les formes habituelles, en anglais et en français, dans les journaux l'Abeille, ... pendant dix jours, et il est autorisé à recevoir les dites propositions jusqu'au quinze d'août prochain, époque à laquelle il devra soumettre au Conseil celles qu'il aura reçues, à sa première séance après ...

Sect. 3me. Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à recevoir des propositions pour le pavage en bois de la ... partie du chemin public entre la levée, les rues St. Philippe, Dumaine ... morceau de terre triangulaire, faisant face à la Levée, ... [illegible]

Sect. 4me. Il est de plus résolu ... [illegible]

Sect. 5me. ... [illegible] dépenses ... propriétaires ... suivront l'achèvement du pavage ... soit en billets endossés à la satisfaction ... six, douze et dix-huit mois de terme, et portant un intérêt à raison de six pour cent par an.
(Signé), PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 1er août 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme,
10 août—10 THEARD, jr. secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
EN vertu d'une résolution du Conseil de la première Municipalité, avis est donné que les propositions cachetées pour l'entreprise de l'achèvement des nouvelles prisons seront reçues au bureau de la mairie, jusqu'au 19 du courant. Les plans et devis sont déposés au dit bureau, où les entrepreneurs pourront les consulter.
10 août D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la première Municipalité, avis est donné que Vendredi, 19 du courant, à midi, la fourniture des bois de charpente pour la dite municipalité, pendant six mois, à compter du 1er juillet dernier, sera adjugée au rabais, à la bourse Hewlett, par François Dutillet et Delery, encanteurs.
10 août D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la 3ème municipalité, avis est donné que Vendredi, 19 du courant, à midi, au bureau de la mairie, la fourniture des bois de charpente nécessaire à la dite municipalité pendant six mois, à compter du 1er juillet dernier, sera adjugée au rabais.
10 août D. PRIEUR, Maire.

CHEVAUX EPAVES—Il a été conduit par la garde de ville, à l'écurie de Ve. Millet, rue St Louis et Bourbon, les chevaux qui suivent, savoir:
Le 10 juillet, un petit étalon noir, marqué sur la cuisse droite FT, et d'une tache blanche sur la ... à la hanche et à tous crins.
Le 19 do. un vieux cheval noir (bob tail, queue courte); une forte blessure au garrot, trois pieds ferrés, en mauvais état, sans autres marques apparentes.
Le 25 do un cheval bai (bob tail); la jambe du côté du montoir enflée, sans autres marques apparentes.
Si lesdits animaux ne sont pas réclamés d'ici au 27 du courant ils seront vendus par P. A. Guillotte, encanteur, à midi, au lieu et place accoutumés.
10 août J. PERAS

AVIS
ATTENDU que Hillery Kemp, ci-devant sheriff de la paroisse de Ste. Hélène et ex-officio collecteur de taxes pour ladite paroisse, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation des trois cautionnements suivans, savoir:
1o. Un cautionnement de six mille cent dix-huit piastres et soixante-seize cents, souscrit par lui, le dix-sept octobre 1832, conjointement avec Paris Childress, John Killion et John George, ses cautions.
2o. Un cautionnement de trois mille ... cent trente trois piastres et cinq cents, souscrit par lui, le 12 décembre 1833, conjointement avec Abner Wamack et John Halloway, ses cautions.
3o. Un cautionnement de deux mille cent soixante dix sept piastres et quatre-vingt-un cents, souscrit par lui, le vingt février 1835, conjointement avec John Holloway et Daniel Addison, ses cautions.
Avis est donné à tous ceux que cela concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnements ne seraient point cancellés et annullés.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce onze juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixantième.
[L. S.] E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE,
23 juin—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient de s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.
Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux Hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale no. 108.
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures
9 juil—6m

200 BARILS farine fine; 200 graisse; 75 baril whiskey rectifié, à vendre par
VILLATTE & TOLEDANO,
30 juil 58 Vieille Levée.

200 milliers Cigares de la Havane, d'une bonne qualité, à vendre par
17 août J. ROBERT & Co. 117, rue Royale

Délicieuse Retraite d'été—L'Hôtel de Pascagoula est maintenant ouvert pour la réception des familles, pensionnaires et voyageurs. Cette agréable résidence est située sur la rive ouest de la baie de Pascagoula, à son confluent avec le Golfe de Mexique. La situation est élevée, commandant une vue très étendue de la baie et du lac et n'est séparée du golfe que par une chaîne d'îles qui bordent toute la côte de 8 à 10 milles.
Les propriétaires reconnaissans du patronage qu'ils ont reçu pendant la saison passée, sollicitent la continuation des mêmes faveurs. Ils n'épargneront rien pour rendre ce séjour agréable aux personnes qui viendront s'y fixer.
Le poisson et les huîtres abondent dans le voisinage et la table sera toujours couverte des mets les plus délicats et des viandes que le pays fournit. On trouve aussi dans l'établissement les bains, deux billards et deux jeux de quilles.
Les personnes qui aiment la chasse trouveront du gibier le long du rivage et en pénétrant à quelque distance dans l'intérieur, le daim et d'autres animaux leur offriront une chasse abondante. Pour ceux qui aiment un exercice violent, une meute d'excellens chiens courans sera toujours prête.
Une source excellente fournit de l'eau délicieuse à toute la maison et la glace ne manque jamais.
Tous les bâteaux navigant entre la Nouvelle-Orléans et la Mobile s'arrêtent pour débarquer des passagers sur la jetée. La difficulté et le danger pour les femmes et les enfans de passer de la jetée à l'Hotel dans de petits canots, a toujours été une objection aux personnes qui voulaient visiter l'établissement. Cet inconvénient n'existe plus, car le bâteau-à-vapeur Alert qui passe deux fois par semaine devant Pascagoula, débarque ses passagers immédiatement au pied de l'Hôtel.
C. & M. J. McRAE.
N. B. Les liqueurs sont toutes du premier choix, ayant été en grande partie importées pour l'établissement. 20 juillet—30

HABITATION DANS L'ETAT DU MISSISSIPI, Avec les nègres y attachés.
A VENDRE à un crédit de dix ans, une HABITATION de prix, consistant en 800 acres de terre, dont 250 sont défrichés et en culture, avec quatorze esclaves, les ustensiles aratoires &c. ensemble avec les récoltes actuelles de coton, maïs, &c est offert en vente à bon marché. Elle est située dans le comté de Hinds, Mississipi, et fait face au chemin à coulisses de Clinton à Vicksburg. On accordera un crédit d'un à dix ans, moyennant que les paiemens soient bien garantis. De plus amples détails seront donnés quant à la description et aux conditions, en s'adressant par écrit à Wm. H. M.. Clinton, Mississipi.
Le titre de la propriété est incontestable, et on peut prendre possession immédiatement. 17 août—3

$50 Piastres de Récompense sera donnée pour l'arrestation du nègre marron nommé PHIL, appartenant au docteur Edouard Gaunt de Selma, état d'Alabama. Ledit nègre est très robuste et noir, âgé d'environ 40 ans; il est forgeron et a travaillé à son métier il y a quelque tems dans la rue Tchoupitoulas. Il a été vu dans la ville il y a peu de jours aux soins d'un monsieur Hodgson.
15 août—3 ISAAC T. PRESTON.

$10 DE RECOMPENSE, Est parti marron le 7 courant, le nègre nommé WILSON, âgé de 21 ans, taille d'environ 5 pieds 7 ou 8 pouces, ayant la peau noire et douce. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geôle de cette ville ou le ramènera chez son maître à la paroisse Jefferson.
13 août—6t C. HURST.

$60 DE RECOMPENSE—Partis marrons de la plantation du soussigné, située sur la chenière Caminada, dans la paroisse de Jefferson, les esclaves suivans, savoir:
DANIEL COURCELLE, âgé d'environ 18 ans, griffon, parlant anglais et français, taille d'environ 5 pieds 7 pouces, récemment acheté de John F Miller; aussi:
TOM FINGER, nègre âgé d'environ 20 ans, taille d'environ 5 pieds 8 pouces, très noir et trapu, ayant eu la première phalange, d'un des pouces emportée par un moulin à coton, récemment acheté de John F Miller; aussi:
JACQUES, griffe, créole du pays, âgé d'environ 18 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, parlant fort peu anglais; il lui manque une de ses dents de devant; cet esclave est un peu maçon et a été récemment acheté de John Green.
Ces trois esclaves sont bien connus dans cette ville et quiconque les arrêtera, les logera dans la geôle, ou les ramènera au soussigné, recevra la récompense promise de $60, ou la somme de $20 par chacun d'eux.
12 août—10 2ps WILLIAM GORMLEY.

Cent Piastres de Récompense—La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation du mulâtre clair nommé JOHN. Il parle anglais et un peu le français, sa taille est d'environ 5 pieds ... Il a descendu en courant la rue Condé hier à 1 heure et demie de l'après midi, ayant un chapeau de paille, et n'ayant pas de veste sur lui, il portait un rouleau de papier à la main.
Ce mulâtre est très connu en ville, comme ayant travaillé au Café du Commerce, encoignure St. Louis et Chartres. Il est âgé de 20 à 22 ans.
La somme ci-dessus sera donnée par le soussigné, pour la mise dans n'importe quelle geole de cet état, dudit mulâtre.
Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations sont requis de ne point lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon les lois de l'Etat.
J. BROIZE,
Café du Commerce, enc. St Louis et Chartres.
29 ...

Quinze Piastres de Récompense—Parti marron de la demeure de M. Joseph Domingue, faubourg Marigny, le 3 du courant, le mulâtre nommé John Brown, ... taille de ... 10 pouces, avec de gros favoris, ... il a une cicatrice au front ... La récompense de $15 sera donnée à celui qui le ramènera chez le soussigné ou le mettra à la geole.
JOSEPH DOMINGUE,
8 août—6 faubourg Marigny.

Dix Piastres de Récompense—Partie marronne le 27 du mois dernier la négresse américaine nommée Judy, âgée de 24 ans 5 pieds 6 pouces de taille, très robuste; elle marche avec la tête élevée, lorsqu'on lui parle elle répond d'une voix forte et les yeux baissés; elle parle l'anglais et le français. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la ramènera au no. 131, rue St. Pierre, encoignure de la rue Dauphine ou la logera dans une des geoles de l'état. 3 août

DETENU à la geole de la paroisse Jefferson, le nègre nommé JIM, se disant appartenir à Mr Nichols de la Nouvelle Orléans. Comme le dit nègre a été condamné le 27 courant à être détenu jusqu'à ce que son maître en fait la réclamation et paye les frais encourus, son maître est prié de venir le réclamer le plus tôt possible.
Paroisse Jefferson. 27 Juillet 1836.
30 juil J CHARBONNET, shérif

Dix Piastres de Récompense—Parti marron de la presse à coton de la Levée, le 19 juin dernier, le nègre nommé WILLIS, employé à ladite presse comme drayman, âgé de 24 ou 25 ans, 5 pieds 6 pouces de taille; il lui manque une des dents de devant de la machoire supérieure. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou le ramènera à la presse. 27 juil

$30 de Récompense seront payées à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $20 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le 1er. février dernier de l'habitation du soussigné, 12 milles S. E. de Demopolis, Marengo Co., Ala. Ils se sont rendus à la Mobile où Doctor fut arrêté, mis à la geole et ramené chez moi; mais il est reparti peu de jours après. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et je suppose qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis qu'il s'est rendu à la Mobile, vers le 6 ou 8 février, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle-Orléans. Ned est âgé de 22 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, la tête très laineuse; j'ai acheté ce nègre de M. Henry S. Langhorn, de Lynchburg. Va. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille cinq pieds, le cou court et épais; il a, je crois, une cataracte à un œil, une très vilaine cicatrice sur la joue gauche, provenant de la scrofule et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un nez très large et de très petits yeux. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque arrêtera ou fera conduire lesdits nègres dans l'une des geoles de l'état ou des Etats-Unis.
8 juin—3m TH. H DICKINSON

AVIS—Application ayant été faite au soussigné par Mons. Walter Byrnes, dernièrement Shérif de la paroisse Concordia pour l'anéantissement des obligations suivantes.
1o. Une obligation datée le 7 Mars, 1825, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shérif, conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.
2o Une obligation datée le 14 Mars, 1831, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.
3o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1830, datée le 20 Janvier. 1831. pour la somme de $..., signée par lui, conjointement avec D C Michie et Monroe Robertaille, pour sa caution.
4o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1831, datée le 5 Mars, 1832, pour la somme de $9,7.., signée par lui, conjointement avec D C Michie et B J Tenney, pour sa caution.
Le présent a pour objet d'informer toutes les personnes intéressées dans les susdites transactions, de produire cause en écrit dans l'espace de 90 jours après la dernière publication de cet avis, pourquoi les susdites obligations ne seraient pas anéanties et annullées.
Donné sous ma propre signature et le sceau d'état, à la Nouvelle Orléans le 15 Juillet l'an de notre seigneur mil huit cent trente six, et soixante un de l'indépendance des Etats Unis.
Par le gouverneur, E. D. WHITE.
Gouverneur de l'état de la Louisiane.
MARTIN BLACHE,
30 juil—30 Secrétaire d'Etat.

LE public est prévenu de ne pas recevoir un billet de la somme de quatre mille piastres, tiré par M. Allou d'Hémécourt, à l'ordre de M. Pigeon et portant hypothèque; ledit billet ayant été souscrit par le Sieur d'Hémécourt, dans le seul but de se procurer de l'argent, et n'ayant pas été négocié avant sa faillite, il est devenu la propriété de ses créanciers.
FRANCOIS LAMBERT,
Syndic des créanciers de la faillite d'Allou d'Hémécourt. 17 août—3

LE soussigné a maintenant en magasin et offre en vente: 100 quarts Malaga doux; 150 barils indiens, do. do; 30 demi pipes eau de vie et champagne de cognac; 6 pipes genièvre de Hollande; 3 punchons whiskey d'Ecosse; 100 barils vieux whiskey; 25 barriques porter de Londres; 10 do ale écossaise en pintes et quarts, 120 paniers champagne, 150 caisses savon; 50 caisses cidre en pintes; 100 demi barils bœuf mess; 150 do porc, mess et prime; 1000 sacs sel.
R. V. McKINNELL,
15 août 7, rue Tchapitoulas.

Ventes à l'Encan.

PAR H. DOMINGON.
IL sera vendu samedi le 27 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:
Onze lots de terre situés dans le faubourg Washington, désignés par le no. 16 à 23 dans l'îlet no. 27, bornés par les rues Solidelle, ..., Lessene et Pologne et mesurant, mesure américaine, comme suit: les lots nos. 16 et 17, mesurant chaque 31 pieds de face la rue Pologne sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots nos. 18, 19 et 20 mesurant 31 pieds de face à la rue Pologne sur 134 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles; les lots nos. 21, 22, 23 et 24, mesurant chaque 31 pieds de face à ladite rue Pologne sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et les lots nos. 25 et 26, mesurant chaque 33 pieds 10 pouces de face à ladite rue Solidelle sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles. le tout conformément à un plan dressé par Allou D'Hémécourt, député voyer de la ville, en date du 5 novembre 1833 et qui est maintenant déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.
Conditions: 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Actes de vente pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 17 août—7

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi, 19 du courant, à 5 heures de l'après midi, au chantier de MM. Harrod & Hughes, de l'autre bord du fleuve, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, les marchandises ci après décrites, avariées à bord du navire Choctaw, capitaine Foster, dans son dernier voyage d'ici au Havre.
42 balles coton, partiellement avariées et en mauvais état, 14 boucauts tabac, un lot de vieux cuivre, un cable et 2 haussières. 17 août

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu samedi 20 du courant, à 10 heures du matin à son encan d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra; 8 caisses chapeaux, importés et avariés à bord de la barque William Henry capitaine Morell, venant de Philadelphia. 17 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain, 20 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, la négresse Euphrosine, créole, âgée de 29 ans, cuisinière de première classe, blanchisseuse et repasseuse, et bonne marchande, entièrement garantie. Conditions: comptant.
L'acte de vente en l'étude de Wm. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur. 17 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Propriété du faubourg Tremé.
IL sera vendu samedi, 20 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, une Maison et un Terrain, situés dans le faubourg Tremé, rue St. Philippe, entre les rues Robertson et Villeré, mesurant 30 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds, le tout mesure française. La maison est composée de quatre appartemens à feu, cheminées boisées, de deux cabinets, d'une cave, galerie et un corridor de chaque côté et d'une cuisine basse, une grande cave, puits et jardin. Le terrain est parfaitement remblayé.
Conditions: Un tiers payable comptant, un tiers à 6 mois, et la balance à 12 mois, en billets endossés et portant hypothèque, à la satisfaction du vendeur.
L'acte de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquereur. 17 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu samedi 20 du courant, une superbe Propriété située sur le chemin du Bayou, entre les rues St. Claude et Trémé, mesurant 40 pieds sur 150 de profondeur, avec les bâtisses et améliorations, consistant en une BELLE MAISON composée de quatre pièces et gallerie, cuisine, chambre à domestiques &c. Le tout conformément au plan qui sera exhibé le jour de la vente.
Les conditions sont: 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de C. Pollock. 17 août—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu le samedi, 20 août, à midi précis, à la Bourse de Hewlett:
Sept lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, susceptible d'une grande augmentation de valeur; seront vendus conformément aux plans qui seront exhibés avant la vente.
Conditions: 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; les billets qui ne seront pas payés à leurs échéances porteront un intérêt de 10 pour cent sans aucun privilège d'en retarder le paiement. Les actes de vente seront passés par C. Pollock, aux frais des acquéreurs, la mise en possession sera aussi à leurs frais.
17 août

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, vendredi 19 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, la goëlette FLOR DEL MAR, du port de 6.. tonneaux, construite depuis deux ans; avec ses agrès et apparaux, telle qu'elle est maintenant mouillée au pied de la rue Jefferson et conformément à l'inventaire déposé au bureau de l'encanteur susnommé.
Conditions: comptant. 17 août

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu le jeudi, 25 août, à la Bourse Hewlett, à midi, CINQ LOTS DE TERRE avantageusement situés, en face du chemin à coulisses projeté qui doit conduire à la Terre-aux-Bœufs, conformément au plan exposé à la Bourse, savoir:
No. 1, formant l'encoignure S. E. de la Promenade des Bons Enfans et de la rue Musique, ayant 32 pieds de face à la dite promenade, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Musique.
No. 2, ayant 32 pieds de face à la même promenade sur 100 pieds de profondeur.
No. 3, ayant même face et même profondeur.
No. 4, do. do. do.
No. 5, ayant 26 pieds de face à la rue Musique, sur 128 pieds de profondeur.
Conditions: 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 août—5

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. — John W Watson contre ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable ait lieu dans l'étude de Félix Grima, notaire, le 16 septembre prochain, pour y délibérer sur l'élection d'un Syndic, pour remplacer J J Wood, qui est absent de l'Etat, ou pour autoriser Eddy Stinson, l'autre Syndic, à agir seul. Par ordre de la Cour.
13 août—11.2ps P A GUYOL dep. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Marcelle Dupart contre ses créanciers. La cession des propriétés ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu après les avis légaux, au bureau de Louis T Caire, notaire public, le landi vingt neuvième jour d'août, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même tems toute poursuite judiciaire contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Présent l'honorable Chs Watts, juge de la cour ci-dessus mentionnée.
29 juil—3 P LE BLANC, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la N.-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 9043—James Flood, maintenant détenu, contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en pleine Cour le 31e jour d'août prochain, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur ses affaires; et en attendant, toutes poursuites contre ses propriétés et sa personne sont suspendues.
Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier, 8 août 1836. P A GUYOL—dép. gref.
10 août—6,2ps

INTERESSANT AUX CAPITALISTES.
UN monsieur auquel appartient une des neuf actions originales dans la COMPAGNIE DES TERRES DE PENSACOLE (Pensacola Land Company), desire disposer d'une partie de son intérêt. A cet effet, son neuvième sera considéré comme subdivisé en dix-huit parties égales. Le prix de chaque portion sera de six mille piastres comptant.
La Compagnie possède les terres où aboutiront les chemins à coulisses de Pensacole et Columbus et celui entre Pensacole et Blakely, qui forment ensemble une étendue de plus de 1600 acres, et sur lesquelles terres ils ont tiré le plan d'une ville, sur la barre et dans les limites incorporées de Pensacole, capable de contenir une population d'au-delà de 50,000 âmes.
On ne pourrait trouver une situation plus belle sur les bords du golfe pour y établir une ville.
Le reste des terres de la Compagnie est situé dans la ville et les environs de Pensacole et compte un grand nombre de terrains propres à y bâtir.
Les travaux des chemins à coulisses de Columbus à Pensacole, et de Blakely à Pensacole, avancent avec une telle rapidité, qu'on peut espérer de les voir terminer en moins de trois ans, et alors le pays riche et productif sur lequel ils passeront enverra toutes ses belles productions à ce marché. Avec le temps Pensacole deviendra une ville populeuse et commerciale, tant par ses améliorations, sa baie sans égale, que par la salubrité du climat. Il est à présumer qu'avant l'achèvement des chemins à coulisses les propriétés offertes ici en vente augmenteront leur valeur actuelle de quatre fois.
Chaque action dans la propriété ainsi offerte en vente est d'environ ... acres de terre, y compris les terrains de ville et les îles dans et près de la ville. Il se présente rarement aux capitalistes une occasion plus favorable d'investir leurs fonds.
Ceux qui désirent acheter sont priés de s'adresser sans délai à M. Thomas M. Blount, agent de propriétaire, qui donnera toutes autres informations que l'on désirera.
Pensacole, 11 août 1836. 17 août—2...

AVIS—Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son établissement ci-devant connu sous le nom de Mr. Roman, à l'encoignure des rues Conti et Exchange. Il offre en vente à un prix très-modéré, un grand assortiment de PARFUMERIES ET MARCHANDISES DE GOUT, de première qualité, reçues de France et du Nord.
Les messieurs trouveront au premier un salon très-vaste, tenu dans le meilleur genre, pour la coupe des cheveux et la barbe. E. THOMAS,
17 août—4 Agent.

VOLE—Il a été volé du magasin du soussigné, rue Ste. Anne, no. 46, samedi le 13 du courant entre 8 et 9 heures: Une épinglette en diamans de 16 à 17 brillans, une paire de bracelets en corail, 12 et demie paires boucles de bretelles en argent et qui ne sont pas finies, ainsi que plusieurs autres articles, tels que bagues, pendants d'oreilles, &c. dont on ne se souvient ni de la qualité ni de la quantité.
Une récompense honnête sera donnée à quiconque dénoncera le voleur ou qui donnera telle information qui puisse aider à recouvrir les objets volés.
17 août—4 J. SEVEIGNE.

IL a été perdu un billet souscrit le 13 juillet par H. Puissan payable à 4 mois, à l'ordre de Vidal & Longis, et endossé par A. Chopard de la somme de $1522 95 cts. Le public est prié de ne pas l'escompter ni de le prendre en paiement, toutes mesures étant prises pour en empêcher le paiement. Les Personnes qui l'auraient trouvé sont priées de le remettre aux soussignés. VIDAL & LONGIS,
17 août—10 rue St. Louis, no. 65.

FOIN—500 balles à vendre par
25 juil PERKS & HALL.

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT, Sr.
VENTE sans réserve—Il sera vendu, jeudi, 1er. septembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres
150 Terrains de grand prix,
situés au faubourg Washington. Ces terrains sont presque tous dans le voisinage du railroad projeté, faisant face à la rue des Bons Enfans, etc. et ils ne sont vendus que pour clore une liquidation; attendu qu'un des propriétaires part pour l'Europe. Il n'y a aucun doute que par les efforts du conseil de cette municipalité pour améliorer ce faubourg, par sa situation des plus avantageuses et l'augmentation rapide de la population, cette partie de la ville n'en devienne sous peu le centre véritable. Il y a déjà de nombreuses améliorations qui s'exécutent dans le voisinage de ces terrains.
Conditions: Un sixième au comptant, la balance à 12, 18 et 24 mois pour billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Actes de vente pardevant Carlile Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs.
Il existe une hypothèque pour une somme peu considérable sur ces terrains; en conséquence le notaire ne délivrera les billets ou espèces aux vendeurs que lorsqu'ils auront entièrement levé ladite hypothèque.
Le plan de ces terrains sera exposé à la Bourse, une semaine entière avant la vente. 12 août—12

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu, vendredi, 19 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivans pour cause du départ de leur maître,
BETSY, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
CHARLES, sujet très actif, âgé d'environ 25 ans, bon domestique de maison et bon cocher.
JIM, nègre âgé d'environ 25 ans, bon nègre de champ, boucheron, d'une force athlétique.
Les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis et seront vendus à un crédit de 6, 12 et 18 mois pour billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les esclaves ne seront livrés qu'après que les billets auront été approuvés par le vendeur, quoiqu'ils seront considérés au compte et risques de l'acheteur dès le moment de l'adjudication.
Dans le cas de non paiement à l'échéance des billets, ils porteront un intérêt de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant H Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.
12 août

ESCLAVES DE VALEUR A L'ENCAN.
PAR J. LECARPENTIER.
IL sera vendu Vendredi 19 du courant, à 11 heures précis du matin, à la bourse de Hewlett les esclaves suivans, des deux sexes, faisant partie de l'atelier offert en vente le 28 juillet dernier, savoir:
Tom Cook, âgé de 45 ans; Dolly, 34; Luck, 7; John Calsbury, 32; Kind, 33; Titus, 2; Henriette, 3; Gale, 36; Laky, 35; Padey, 36, manchot; Cindy, 34; Toby, 10; Deany, 8; Jack 4; Caty, 27; Nelly, 34.
Aussi, au même lieu et à la même heure, il sera vendu pour le compte de diverses personnes qui ont acheté à la vente faite le 28 juillet dernier et qui n'ont pas rempli les conditions de la vente:
Jack, âgé de 25 ans; Sybell 34; Silvia 17; Sabia 14 Brown 12; Grau 8; Ana 7; Stephen 3; Martin 23; Juda 30; Romeo 14; Harry 7; Piggy 11; Tucker 35; Silla 34; Sybell; Prasm, 11; William 7; Cuffy 3; Jules, 36; Nancy 31; Sarah 17; Teasel 1; Fuddy 12; Sammary 5; Alick 6; Polly 3; Mary 20 mois.
Les esclaves ci dessus viennent de la Floride de l'Est et sont africains et descendans d'africains, et peuvent être considérés acclimatés et habitués aux travaux d'habitation en sucrerie et en cotonnerie, et garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Toutes sommes au dessous de $2000 payables en tout mars 1837. Au dessus de $2000, un an de crédit à dater du 20 juillet dernier. Les acheteurs pour toutes sommes au dessus de $2000 auront le privilège de prolonger le paiement de la moitié de cette somme à mars 1838, en ajoutant 10 pour cent d'intérêt sur cette moitié. Le tout en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les esclaves ne seront livrés qu'après que les billets auront été approuvés par le vendeur, quoiqu'ils seront considérés pour le compte et risques de l'acheteur dès le moment de l'adjudication.
Les actes de vente seront passés par devant W Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Dans le cas de non paiement à l'échéance des billets, ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Il est bien entendu que les acheteurs n'auront pas le droit de prolonger le paiement de leurs billets au delà du terme stipulé ci-dessus.
10 août—6

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans en date du 8 de juillet 1836, il sera vendu le vendredi, 19 d'août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-après nommés, appartenant aux mineurs Charlotte Hoffman et Adolphe Hoffman.
Une griffonne nommée Maria, domestique de maison, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfans Henriette et Mathilde, toutes trois garanties. Conditions: Un tiers comptant et le reste dans 1 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
18 juillet

Résidences d'Eté.
PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu à la Bourse de Hewlett, rues Chartres et St. Louis le samedi, 20 août courant, à midi:
43 lots de terre situés dans la paroisse St. Tammany au lieu dit Bonfouca.
Chacun de ces lots mesure un arpent de face à l'avenue Laurent et s'étend en profondeur jusqu'aux bayous Vincent et Liberté, conformément au plan qui sera exposé à la Bourse plusieurs jours avant la vente.
Les personnes qui désirent établir des retraites agréables pour passer l'été hors de la Nouvelle Orléans ne pourront pas choisir un endroit plus convenable. la terre est couverte de chênes, de copals, de chataigniers et de pins, elle est comprise entre deux bayous très poissonneux, et située à peu de distance du lac Pontchartrain, ... communications avec la ville sont fréquentes. Le propriétaire s'engage ... la vente à faire ouvrir l'avenue ... pieds de large.
Conditions: Un, deux et trois ans de terme en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs chez F. de Armas, notaire public, aussi à leurs frais de se faire mettre en possession par l'arpenteur du lieu. 5 août

PAR JOS. LE CARPENTIER.
IL sera vendu jeudi, 18 du courant, à midi précis, à la Bourse Hewlett, une superbe Terrain situé au faubourg Washington, ancienne propriété des Architectes, désigné par le No 6 de l'îlot No 11, mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue d'Amour, sur 100 pieds de profondeur, entre les rues St Ferdinand et du port, conformément au plan dressé par Jh. Pilié, en date du 18 mars 1836 et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public.
Conditions: L'acheteur se chargera du paiement de trois billets datés du 21 mars 1836, à 1, 2 et 3 ans, s'élevant ensemble à $560, et la balance à 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente se passera en l'étude de J. Cuvillier, aux frais de l'acquéreur. 12 août

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 20 d'août prochain, à une heure de relevée:
Un certain lot de terre, situé à l'encoignure des rues Girod et Commerce, mesurant soixante pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de quatre vingt six pieds six pouces sur la rue du Commerce et la maison en briques qui s'y trouve. Saisi à la poursuite de Nicolas Hoey, pour l'usage de Wiley et Cunningham. Conditions: comptant.
15 juil FRED. BUISSON, shérif.

Félicité Housard f. d. c. l. vs. Neogonite & autres.
G. W. Dawson et autres contre les héritiers de Wm Gosh.
COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour des preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi, 19 août prochain, à une heure de relevée:
Une certaine mulâtresse nommée Mathilde, âgée d'environ 25 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
15 juil FRED. BUISSON, shérif.

Avis de Banques et de Comp.

Banque de Kentucky, 4 juillet 1836.
A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui, Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante-dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky. Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.
(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.
Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.
Nouvelle Orléans, 25 juillet 1836.
EDWARD DUPLESSIS, ...

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des paquebots à vapeur des Négocians pour établir une communication régulière entre cette ville, la Havane et les ports ... seront ... ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurance de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.
Thomas Barrett,
E. Sainet,
S. W. Oakey,
James Correll,
John Kilshaw, Jr.
Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin—30

OBJETS TROUVES—Il a été transporté hier, 26 du courant, au bureau du recorder de la 3ème municipalité les objets suivans:
Une caisse contenant un bureau neuf en bois d'acajou.
Une malle contenant des livres portant le nom de Mary Clark;
Une do contenant du linge de la même marque;
Un petit baril de poivre de Cayenne.
Quiconque peut avoir droit aux dits objets peut les réclamer en prouvant leur droit de propriété et en payant les frais du présent avis.
27 juil—30 J B S ST AMAND, Greffier.

EN débarquement du navire William Tell, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné.
10 demi pipes eau de vie Cognac, Champagne.
40 barrils vin blanc Sauterne.
12 août OSMIN BIGOURDAN.

300 BARILS farine superfine, fraîchement moulue, d'une bonne marque, en magasin et à vendre par G DORSEY,
12 août no 44 Nlle Levée

AVIS—Le soussigné ayant ce jour, pris en société M. Alphonse Miltenberger, de cette ville, les affaires seront continuées à l'avenir sous la raison de A. Ledoux & Co.
A LEDOUX